



12 décembre 2013

## Genesis... suite

le 28 novembre, les négociations ont permis de lever le préavis de grève dans l'attente d'engagements précis de l'administration. A ce jour, les personnels considèrent que leurs revendications ne sont pas suffisamment prises en compte dans les premières mesures mises en œuvre. A défaut de méthodologie claire pour traiter les différentes problématiques et d'un calendrier en découlant, ils ne voient pas de perspective d'amélioration.

**1) Les problèmes liés au logiciel :** aucune amélioration significative depuis 15 jours. Contrairement à ce qui a été indiqué, ce n'est pas 115 mais 1500 anomalies qui ont été relevées. Nous n'avons toujours aucune réelle visibilité sur ce qui relève de la responsabilité de Bull et ce qui pourra être traité en interne, et surtout aucun échéancier. De plus, les anomalies considérées comme réglées ne le sont parfois que partiellement ou en peuvent en générer d'autres. Le travail lié à la reprise des données erronées reste colossal.

**2) Les référents par agence** ont été nommés, dans la majorité des contrôleuses. Pour autant il n'y a aucun renfort sur ces postes pour assurer leurs tâches habituelles et leur nouvelle fonction de référente (remplir des fiches anomalies, les graduer, faire le tour des agences pour voir si ces anomalies ne seraient pas déjà résolues, être l'interface entre siège et agence, faire le retour aux agents, les former...).

**3) La mise en place d'un renfort au niveau des RSIM au siège** ne suffit pas pour régler les anomalies bloquantes ni pour assurer la maintenance ordinaire (création des rues, ...).

**4) Chaque agence a étudié les besoins en renfort pour les agents d'instructions.** Cependant, les différences de traitement interrogent. Pour certaines agences, le recours à des renforts externes est en cours mais sans échéance. Pour deux agences, nous contestons le choix du recours ponctuel à des heures supplémentaires rémunérées.

**5) Pour les CSG,** un recensement du nombre de dossiers est en cours mais sans harmonisation d'un CDAS à l'autre du mode de comptabilisation. Par ailleurs, le choix de l'administration d'augmenter à 250 (au lieu de 200) le nombre de situations par CSG montre qu'elle ne tient pas compte de la charge de travail supplémentaire liée à l'implantation de Genesis au détriment de l'accompagnement auprès des usagers. Par ailleurs, **les médecins et infirmières PA-PH** connaissent les mêmes difficultés.

**6) La journée du 4 décembre sur le pointage des factures** ne peut être considérée comme **une réelle formation**, n'ayant pas été animée par le prestataire qui a la maîtrise de l'outil. Elle devra, de ce fait, être reprogrammée avec un formateur de chez Bull.

### **SUD et la CGT ont déposé un préavis de grève pour les personnels impactés par Genesis le jeudi 19 décembre de 10h30 à 11h30**

#### **Ils soutiennent les revendications de ces personnels et demandent :**

- l'accès au cahier des charges lié au contrat passé avec Bull ;
- la création d'un 3ème poste de RCIM qui soit aussi un interlocuteur pour les référents en agence notamment ;
- un calendrier posant les perspectives et les méthodes pour chaque problématique soulevée ;
- la mise à disposition de fiches de procédure détaillées telles qu'elles ont pu être faites dans d'autres départements où le logiciel a été déployé ;
- des formations avec des intervenants de Bull pour gérer les difficultés liées à leur logiciel ;
- un réel renfort pour l'accompagnement des agents jusqu'à ce que le logiciel soit opérationnel et le remplacement sans délai de carence des agents en arrêt maladie ;
- le respect du nombre maximal de 200 dossiers par CSG.

**En Grève le 19 décembre  
avec rassemblement à 11h devant le Conseil général**

*Dans la Fonction Publique Territoriale, la retenue sur salaire est proportionnelle à la durée d'absence de service fait (1/151,67ème de la rémunération pour une heure; 1/60ème pour une demi-journée).*

Section CGT des Départementaux 35  
Conseil Général 1, avenue de la Préfecture 35042 RENNES Cedex  
Tel : 02 99 02 39 92 ou 75 Fax : 02 99 02 34 14  
e-mail : cgt@cg35.fr

Syndicat SUD Départementaux 35  
Conseil Général 1, avenue de la Préfecture 35042 RENNES Cedex  
Tel : 02 99 02 39 81 ou 82 Fax : 02 99 02 39 91  
e-mail : sud-departementaux@cg35.fr